

# DROITS ET RESPONSABILITÉS DES PATIENTS

**À Action cancer Manitoba, nous nous engageons à offrir aux patients des soins complets de haute qualité. Nous pensons que vous devriez connaître vos droits et vos responsabilités.**

## **Vous avez le droit :**

- D'obtenir des soins de haute qualité et à jour dispensés par des membres compétents et de confiance de votre équipe de soins.
- De recevoir des soins centrés sur la personne qui répondent à vos besoins uniques.
- D'être traité avec respect, honnêteté et intégrité par tout le personnel et les bénévoles d'Action cancer Manitoba.
- De savoir que votre équipe de soins répondra à vos demandes aussi complètement que possible et en temps opportun.
- De connaître les noms et les rôles de tous les membres de votre équipe de soins.
- De recevoir de l'information complète, à jour et compréhensible au sujet de votre diagnostic, de votre traitement et de votre pronostic.
- De vous sentir en sécurité et confiant de participer activement avec votre équipe de soins à la prise de décisions relatives à votre plan de traitement, vos soins et votre bien-être.
- D'être consulté quant à votre souhait d'être contacté pour une étude de recherche et d'être avisé de votre droit de refuser ou d'accepter la participation à l'étude.
- D'être examiné dans un environnement privé, sécuritaire et dont le niveau de confort est acceptable.
- De poser ouvertement vos questions et d'exprimer vos préoccupations.
- De savoir que vos renseignements médicaux personnels sont gardés confidentiels.
- À ce que vos renseignements médicaux soient gérés conformément à la Loi sur les renseignements médicaux personnels du Manitoba.

## **Vous avez la responsabilité :**

- De fournir des informations complètes et véridiques sur votre santé du mieux que vous le pouvez.
- De signaler tout changement, nouveau, soudain ou inattendu, de votre état de santé.
- D'informer votre équipe de soins lorsque les renseignements que vous recevez ne sont pas clairs.
- De suivre du mieux que vous le pouvez les plans de traitement que vous et votre équipe de soins avez élaborés.
- D'assister à vos rendez-vous ou de contacter votre équipe de soins à l'avance si vous n'êtes pas en mesure d'y assister.
- De tenir compte des droits des autres patients et de respecter la propriété et les biens d'Action cancer Manitoba ou d'autres personnes.
- D'informer et de discuter avec votre équipe de soins de toute consommation de médicaments traditionnels, de produits à base de plantes ou d'autres suppléments afin que votre équipe de soins puisse examiner la façon dont ceux-ci peuvent influencer sur votre plan de traitement.
- De traiter votre équipe de soins avec respect.

**Si vous avez des questions ou des préoccupations quant à vos droits en tant que patient, n'hésitez pas à communiquer avec le représentant des patients au 204 787-2065.**